

# IJ Protect

## Plus de sécurité financière dans la perte de gain maladie pour les PME

Fidèle à sa volonté d'innovation, le Groupe Mutuel propose à sa clientèle d'entreprises une nouvelle prestation: IJ Protect, pour une maîtrise totale des risques financiers liés à la perte de gain.

### Principe du produit

Avec IJ Protect, en choisissant votre délai d'attente vous déterminez d'avance le nombre maximum de cas de maladie (donnant droit à des prestations d'assurance) pour lesquels le poids financier du délai d'attente vous incombe. Dépassé ce seuil, les prochaines absences dont la durée dépasse le délai d'attente (durant la même année civile), sont indemnisées dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence par les assureurs membres du Groupe Mutuel. IJ Protect offre ainsi un maximum de sécurité financière à l'employeur.

Le plafond du nombre de cas est déterminé par année civile, en fonction du délai d'attente de votre assurance perte de gain, selon l'échelle suivante:

Délais d'attente	Plafond annuel
7 jours	5 cas
14 jours	4 cas
30 jours	3 cas

Cette prestation est disponible dans le cadre d'une solution LAMal ou LCA.

#### Profitez-en, dès maintenant!

**Hotline** 0848 803 777

**Fax** 0848 803 112

**E-mail** entreprise@groupemutuel.ch

### Public cible

Cette prestation est ouverte à toutes les PME dont la masse salariale n'excède pas 3 millions de francs.

#### Exemple avec un délai d'attente de 30 jours

